

Avec **PAP 2022**, le gouvernement Philippe entend **mettre fin aux garanties statutaires des fonctionnaires et remettre en cause leurs missions.**

Et **VOUS**, quelle fonction publique voulez-vous défendre dans le supérieur ?

le Contenu et notre analyse

1^{er} février 2018 : Edouard Philippe, Premier Ministre, présente le Programme Action Publique 2022 (PAP 2022).
Un « big-bang de la fonction publique » (*Les Echos*).

13 mars : Gérard Darmanin, Ministre du budget et des comptes publics, remet aux syndicats le document « Refonder le contrat social avec les agents publics » ; devant les vives critiques immédiatement formulées, Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, en donne une 2^{ème} version. Sous couvert de modernisation du statut, le texte en liquide les garanties.

15 mai : Olivier Dussopt enfonce le clou (Réunion chantier n°3 sur le recours accru au contrat) : « L'avenir, c'est le contrat ! ».

25 mai : Dans son nouveau document de travail « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique », le **gouvernement promet de :**

- **mettre fin aux Commissions paritaires (CAP) par corps** dans la Fonction publique d'État alors même que les représentants des personnels assurent le contrôle et veillent à la transparence de tous les actes administratifs ;
- **retirer aux élus le contrôle de l'ensemble des opérations de gestion des carrières** (à commencer par les mutations, les promotions, les titularisations) ;
- **fusionner les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans les Comités Techniques (CT)** alors même qu'ils jouent un rôle croissant dans la fonction publique, en traitant des réorganisations de services ou en agissant contre la souffrance au travail.

Non à la liquidation de ces instances ! PAP 2022, c'est :

- la **FIN des tableaux annuels de mutation** en vertu de critères cohérents et quantifiables en faveur de l'ensemble des agents d'un même corps et la **mise en place du seul recrutement au fil de l'eau** via des Bourses à l'emploi ;
- la **FIN des prérogatives des CAP en matière de promotion** : tout pouvoir est laissé à la hiérarchie, laissant craindre la généralisation de l'arbitraire et du clientélisme ;
- la **mise en place de CAP disciplinaires** défendant l'introduction de l'exclusion temporaire des agents pendant 3 jours, laissant la porte ouverte aux sanctions décidées hiérarchiquement et sans droit de regard contre les agents
- la **FIN d'une CAP par corps remplacée par une CAP par catégorie (A, B, C)** ouvrant la voie à la destruction des corps dans la Fonction publique

PAP 2022 annonce la couleur au nom de la refonte supposée du contrat social :

- **liquidation des CAP** (chantier n°1)
- **substitution du recrutement par concours par le celui par contrat** (chantier n°2)
- **généralisation du salaire au mérite** (chantier n°3)
- **multiplication des redéploiements, externalisations, départs volontaires** (chantier n°4)



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

La FSU 63 s'est prononcée contre le Programme Action Publique 2022.

La FSU 63 défend une opposition unitaire.

Les consultations gouvernementales viennent de s'achever au début du mois de novembre. Le gouvernement n'a pas bougé d'un iota dans ses objectifs de casse. Il veut transposer ceux-ci dans un projet de loi dès le printemps 2019.

Et **VOUS**, quelle fonction publique voulez-vous défendre dans le supérieur ?

Venez nous rencontrer pour échanger à l'occasion des rendez-vous FSU en amont des élections professionnelles.